



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Spécial 89^e Congrès



Retrouvez
tous les travaux du
89^e Congrès AMF
dès décembre 2006 dans
Maires de France.
Pour vous abonner, rendez-
vous sur le stand de
l'AMF, hall 4

Mercredi 22 novembre 2006 ■ n° 2

Ouverture des travaux *Des congressistes en nombre record sont venus écouter le message du chef de l'État aux maires et exprimer leurs préoccupations et leurs revendications à la veille d'une échéance électorale majeure.*

Des maires mobilisés en grand nombre

1 166 inscrits : avec une hausse d'environ 15 %, le nombre de participants au 89^e Congrès de l'AMF atteint un niveau record. Traditionnellement, ce sont les congrès précédant les élections municipales qui sont les plus fréquentés. L'affluence constatée cette année pourrait signifier que de nombreux maires craignent de n'avoir pas l'occasion de revenir en 2008, du fait de la probabilité de voir les élections avancées. Le refus de cette modification du calendrier a pourtant été martelé, lors de la séance d'ouverture, par André Laignel, secrétaire général de l'AMF, et par Bertrand Delanoë, maire de Paris. Et Jacques Pélissard a été vivement applaudi lorsqu'il a rappelé que le bureau de l'AMF avait pris une position en ce sens, et qu'il avait « encore porté cette conviction tout récemment auprès de Nicolas Sarkozy, et il nous dira jeudi quelle sera sa position ».

L'approche des élections présidentielles et législatives donne une actualité toute particulière à ce Congrès, qui sera pour l'ensemble des maires l'occasion de faire entendre leurs préoccupations et leurs revendications. Cette année, le congrès est le rendez-vous obligé des candidats à l'Élysée. S'ajoute à cela la place de plus en plus centrale du maire dans les politiques publiques, qu'elles concernent l'action en

matière de prévention de la délinquance, l'application sur le terrain du principe de laïcité, la préservation au quotidien de la cohésion sociale. Bref, le maire est bel et bien « au cœur de la République », comme le rappelle le thème du 89^e Congrès.

La journée a été marquée par le discours de Jacques Chirac (voir page 2). Un discours délibérément au-dessus du débat politique, placé sous le signe du rassemblement et des valeurs républicaines. Le Premier ministre s'exprimera aujourd'hui lors du débat consacré à la cohésion sociale. Et la moitié des ministres du gouvernement feront de même au cours de ces trois journées. ■

BERTRAND DELANOË

maire de Paris

« Nous nous réunissons pour tenter de nous épauler, de vivre ensemble dans la République », a déclaré Bertrand Delanoë aux maires présents hier. « Au-delà de nos différences politiques, nous avons la passion de la France, la passion de la démocratie et, c'est au nom de cette passion, que les consensus sont très forts entre nous », a poursuivi le maire de Paris. Et de citer les consensus existants sur « la force des services publics sur les territoires » et sur celui du nécessaire « respect de l'autonomie fiscale des communes et communautés ».

« Nous voulons tous ensemble que les rendez-vous démocratiques fixés pour les municipales soient respectés », a-t-il également déclaré, applaudi par la salle. Avant de demander à « cette République de proclamer que les maires, de droite et de gauche, appréciés dans leur commune, sont une richesse de la France ».

Intervention

JACQUES PÉLISSARD

Deux défis majeurs : cohésion sociale et environnement

Lors de la séance solennelle d'ouverture, Jacques Pélissard a dressé un bilan des acquis récents de l'AMF. Sur l'épineux problème de l'article 89, tout d'abord : « Nous avons trouvé une solution transitoire favorable au financement des écoles

privées : lorsqu'une commune dispose d'une école publique, elle n'est pas tenue de financer une école privée située dans une commune voisine. » Sur l'intercommunalité, avec le report au 18 août de la date ultime pour la définition de l'intérêt communautaire. Sur

les services publics en milieu rural, dont les modifications sont désormais balisées par une charte.

« Enfin, nous avons engagé la réflexion sur la nécessaire réforme de fond de la fiscalité locale. » Dans l'attente du rapport du Conseil économique et social, saisi conjointement par l'AMF, l'ADF et l'ARF, il a appelé de ses vœux « une fiscalité plus lisible, plus responsabilisante, qui assure une meilleure autonomie financière des collectivités locales ». Le rapport est attendu pour le 13 décembre, et il souhaite que « cette réflexion donne lieu à des simulations fiscales, à une concertation approfondie avec les collectivités territoriales ». Il a ensuite tracé des perspectives d'action pour l'avenir : « En ce début du XXI^e siècle, nous avons à relever deux défis majeurs : celui de la cohésion sociale, celui de la protection de notre environnement. » Sur le premier sujet, il a affirmé que « le maire est le seul à même de conduire et de fédérer les politiques de cohésion sociale ». Il a rappelé les positions de l'AMF en faveur du maintien du taux de 20 % de logements sociaux, ainsi que sur le

projet de loi prévention de la délinquance : « Acteurs essentiels de la prévention, nous n'avons pas vocation à être les hommes ou les femmes de la répression ou de la sanction. » Pour lui, la cohésion sociale c'est aussi la démocratie participative, largement pratiquée par les maires – « Il n'est pas besoin pour cela de jurys populaires. » C'est aussi « l'ouverture aux autres », avec la présentation de candidats de la diversité aux dernières élections municipales. C'est enfin la laïcité, un principe qui « ne se négocie pas ». Concernant la protection de l'environnement, Jacques Péliard a rappelé l'action des maires pour les transports alternatifs, la valorisation des déchets, la protection de la ressource en eau, les énergies renouvelables... Enfin, affirmant que « les maires sont les fantassins du développement durable », il propose que « dans dix ans plus un litre de fuel ne soit consommé pour le chauffage de nos bâtiments municipaux » et que les maires développent « une pédagogie passionnée du développement durable » vers leurs concitoyens. ■

JACQUELINE GOURAULT

première vice-présidente de l'AMF

Dressant le bilan de l'intercommunalité de l'année écoulée, Jacqueline Gourault a rappelé que l'intercommunalité « a continué à se développer et à se perfectionner ». Mais elle a aussitôt ajouté que l'année avait été aussi « riche de signes précurseurs de difficultés pour les communautés », alertant une nouvelle fois sur « le risque d'asphyxie » que représentait la réforme de la taxe professionnelle. Elle a poursuivi, prévenant que la politique contractuelle d'aménagement du territoire conduisait « à une remise en cause des grands équipements, laissant peu de place aux grandes intercommunalités ». Jacqueline Gourault a rappelé que les élus trouvaient aujourd'hui « indispensable que les EPCI à TPU aient une lisibilité de leurs ressources fiscales et que la réforme de la TP soit liée à la réflexion sur la maîtrise des dépenses publiques ». Quant à la question de l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, elle a précisé qu'il fallait laisser le temps à l'intercommunalité de se perfectionner encore.

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Faire partager les principes de la République »

Le président de la République s'est adressé aux maires dans un auditorium plein à craquer. Il a rappelé qu'ancien élu local, il connaissait bien les responsabilités des maires, et le fait qu'elles soient « souvent assumées dans la solitude ». Rendant hommage au travail des maires, le président a rappelé que « la commune est le lieu essentiel où s'exerce la démocratie », et que les maires prennent « des décisions qui façonnent l'avenir ».

Le discours de Jacques Chirac a donné une large place aux notions de citoyenneté et de laïcité – dans un esprit de lutte contre la montée des communautarismes. Au-delà de la loi sur la laïcité à l'école, chacun « doit rester vigilant ». Le président a donc annoncé la création d'un Observatoire national de la laïcité. Autre annonce : celle de la création prévue d'une « cérémonie de citoyenneté, qui

s'adressera à tous les jeunes Français et Françaises majeurs ». Le président souhaite que « la plus grande liberté soit laissée aux maires dans l'organisation de cette cérémonie ».

Sur plusieurs des questions qui inquiètent le plus les élus – et dont tant Jacques Péliard qu'André Laignel s'étaient fait l'écho quelques minutes auparavant –, le président de la République n'a pas apporté toutes les réponses qu'attendaient les élus. Notamment, pas un mot n'a été prononcé sur le calendrier des élections municipales – le président laissant apparemment la parole sur ce thème au ministre de l'Intérieur. Peu de réponses également sur la loi sur la prévention de la délinquance. Le président a reconnu qu'il n'était pas question que « les maires se substituent aux forces de l'ordre », sans en dire beaucoup plus. Après avoir solennellement promis que,

face à l'Europe, « la France s'opposera à tout ce qui pourrait remettre en cause la qualité du service postal », Jacques Chirac a insisté sur la nécessité de développer harmonieusement les territoires, refusant que certains « n'aient d'autre destin que de se transformer en musée ou d'être laissés pour compte ». Il a souligné que « le temps de l'exode rural est révolu ». Pour maintenir et développer l'activité industrielle, il a annoncé la création d'une Agence d'innovation industrielle. Enfin, sur la question des finances, Jacques Chirac a souhaité que « soient levées au maximum les contraintes qui pèsent sur les maires », et qu'il leur soit donné « les moyens d'agir ». Il a rappelé que le contrat de croissance serait augmenté de « plus de 540 millions d'euros » en 2007, mais n'a pas répondu sur le plafonnement de la taxe professionnelle. Il a en revanche annoncé que, désormais, les négociations sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires se mèneraient « en liaison avec les représentants des collectivités ». Et de conclure : « Tout l'enjeu des années qui s'ouvrent devant nous, c'est de faire vivre l'identité et l'ambition de la France. C'est de faire vivre l'esprit d'unité et de rassemblement. » ■

Rapport financier et rapport d'activité

Avec des finances saines, l'AMF a mené de nombreux combats en 2006, remportant plusieurs succès.

L'année 2006 a été chargée

Comme traditionnellement, l'assemblée générale qui a inauguré le Congrès a permis la présentation des rapports financier et d'activité. Le trésorier de l'AMF, Michel Charasse, a souligné que, cette année encore, les finances de l'association étaient « saines ». Le nombre d'adhérents continue de progresser – 35 927 au moment du Congrès. Principal chan-

gement de l'année : la sectorisation fiscale des activités de l'AMF – les activités lucratives, désormais « taxables », étant séparées des autres.

Déduction faite de diverses provisions, l'excédent dégagé par l'AMF s'élève à 1 157 371 euros. L'augmentation du montant de la cotisation à l'AMF – environ 2 % - a été adoptée à l'unanimité moins sept voix.

André Laignel, secrétaire général de l'AMF, a présenté le rapport d'activité 2006. En matière de logement, il a rappelé le combat mené par l'AMF pour mettre en avant la nécessité de la mixité sociale. Un important travail a également été mené sur les territoires ruraux, pour promouvoir l'égalité des chances. La Commission environnement a, elle, remporté certains succès, dans les domaines des déchets électriques et électroniques, de la loi sur l'eau et des imprimés non sollicités. En matière de finances, enfin, le secrétaire général s'est réjoui qu'il n'y ait « pas de mauvaises nouvelles », la mobilisation de l'AMF, de l'ARF et de l'ADF ayant permis d'éviter la remise en cause du contrat de croissance. ■

Égalité des chances dans le monde rural

La charte des services publics constitue un point d'appui pour les élus des territoires ruraux qui veillent à son application.

Vigilance pour les services publics

« **A**vec vous tous, le monde rural se défendra, dans la plus grande complémentarité avec le monde urbain. Et notre AMF sera forte, encore plus forte si nous savons garder son unité dans la diversité. » Le message d'adieu de Jean-Paul Frécon, président de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, a soulevé l'émotion de la salle. La signature, le 23 juin dernier, de la charte des services publics en milieu rural a constitué une avancée par son approche globale, allant de la santé à l'éducation.

Dans ce domaine, le respect d'un délai de deux ans avant toute fermeture de classe est indispensable, comme l'a souligné Bernard Fillhol, président de l'Association des maires du Cantal. « Les manquements doivent être signalés par les maires au président de l'association départementale », a souligné Paul Durieu, rapporteur de la commission. Il s'est adressé aux participants : « Le suivi de la charte, c'est vous ! » Ainsi, l'annonce faite unilatéralement par la SNCF, sans concertation préalable, de la fermeture de la ligne Rodez-Paris a été condamnée par les élus, relayés par le ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Christian Estrosi.

En matière de santé publique, Christian Fournier, médecin et maire de Saint-Martin-Val-Méroux (15), a témoigné de la crise de la démographie médicale. Pour l'organisation hospitalière, Michel Vergnier, président de l'Association des maires de la Creuse, a souligné que les collectivités locales peuvent constituer des lieux d'expression de l'organisation hospitalière, en donnant priorité à la mobilité des médecins sur celle des patients afin de concilier la proximité avec la qualité des soins.

La recherche de nouvelles synergies peut prendre la forme de relais de services pu-

blics. Cependant, Paul Durieu a appelé le gouvernement à plus de « souplesse » dans la façon de les labelliser. Dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), il subsiste plusieurs fractures à la fois territoriales (zones blanches), techniques (bas débits) et économiques (surcoûts), selon l'analyse de Dominique Caillaud, président du groupe de travail TIC de l'AMF. Or, comme l'ont souligné plusieurs intervenants, l'accès de l'ensemble des services publics et des services au public conditionne le développement économique des territoires ruraux. ■

CHRISTIAN ESTROSI

ministre délégué à l'Aménagement du territoire

Avant la charte des services publics, nous étions dans la jungle où chaque ministère, chaque administration et chaque opérateur faisait ce qu'il voulait sur le dos des maires. La fermeture d'une classe était parfois annoncée en février pour septembre. J'ai demandé des délais d'alerte afin que, deux ans à l'avance, un dialogue puisse s'engager. Nous ne sommes pas au bout de nos peines concernant l'application de la charte. Me déplaçant

chaque semaine dans trois départements différents, je vois bien que, même si nous avons fixé les règles du jeu, il faut intervenir en permanence car certains essaient de se dérober. Les maires sont souvent dans la solitude face à des politiques qui affaiblissent le tissu économique et social. Je veux que l'État envoie un signe fort pour dire à chacun qu'il ne peut pas prendre de décision sans en appeler au préfet. »

Atelier cirques et fêtes foraines

Circassiens, forains et élus ont posé leurs revendications tout en mettant en évidence la dimension patrimoniale de la fête.

Vers un statut culturel et juridique

Animé en échanges tranchants et hauts en couleurs, l'atelier qui réunissait, pour la première fois au Congrès, élus et professionnels du cirque et de la fête foraine, n'en a pas moins fait émerger des pistes de travail constructives. Besoin de dialogue, de concertation, de reconnaissance... Ces mêmes mots revenaient et, derrière les incompréhensions mutuelles, c'est néanmoins un fort désir de trouver les moyens de travailler ensemble qui s'est exprimé.

Les cirques et les fêtes foraines en sont à des points différents de leurs demandes. La charte du cirque, initiée en 2002 par l'AMF, a établi un cadre non contractuel et un label de qualité qui sert de repère aux communes signataires. « *Il existe néanmoins un énorme problème d'emplacement. Nous payons nos charges, nos droits, nous avons la faveur de la population et les cirques*

se voient refuser le droit de tout simplement travailler », a fait valoir Gilbert Edelstein, président du Syndicat national du cirque. « *Les forains n'ont pas de statut professionnel* », a clamé Marcel Campion, président de l'Institut national du monde festif. « *La profession est en crise. Or, la fête c'est 35 000 entreprises et 200 000 emplois* », a-t-il poursuivi pour sa part.

Circassiens comme forains demandent le centre-ville pour exercer leurs activités. « *La fête foraine a lieu dans la cité et elle devrait même être traitée comme un patrimoine à protéger* », a renchéri Marcel Campion. Pointés du doigt, les élus ont fait valoir leur engagement et leur attachement à la dimension patrimoniale de la fête, mais aussi leur devoir de concilier leurs responsabilités en matière de sécurité. Parmi eux, Josette Cheval, adjointe au maire de Rouen, Patrick Baudot, adjoint au maire

de Nancy, Joëlle Monsigny, adjointe au maire de Tours, Guy Duvivier, maire de Brantôme...

Les interventions conjointes de Patrice Lefebvre et de Jean-Pierre Petiteau (ministère de l'Intérieur) ont permis de pointer le vide juridique concernant les installations foraines et la nécessité de poursuivre le travail interministériel afin de parvenir à une loi. Pierre Hérisson, maire de Sévriev (74), a pu lire une note de Xavier Bertrand, ministre de la Santé, adressée aux participants de l'atelier. « *Ce thème me tient particulièrement à cœur car le jeu, le rêve et l'instruction se côtoient dans la fête* », écrit le ministre.

Pour conclure, face à la demande des professionnels, Pierre Hérisson a assuré que ceux-ci devaient obtenir un véritable statut et être rattachés au ministère de la Culture. L'assistance a approuvé... ■

Atelier finances Outre-mer

À l'issue d'un riche débat montrant les multiples difficultés financières des communes, les maires de l'Outre-mer demandent un allègement de certaines charges sociales.

Situation préoccupante

Si le coup de pouce donné en 2005 à la dotation globale de fonctionnement a amélioré les recettes communales, il n'a pas permis de résoudre les problèmes structurels, et les communes des DOM se trouvent toujours dans une situation financière préoccupante. Ce constat, dressé par Jean-Louis Lagourgue, maire de Sainte-Marie (La Réunion), a été largement partagé par l'ensemble des témoins.

Des besoins encore insatisfaits dans de nombreux domaines (alimentation en eau potable, assainissement défaillant, loge-

ments sociaux, équipements installés dans des zones à risque...) auxquels s'ajoutent un taux de chômage important et des recettes non adaptées à ces situations sont le lot, à des degrés divers, des communes d'Outre-mer. Il convient, de plus, de compléter ces constats par le poids prépondérant des frais de personnels dans les budgets. Ce problème revêt une connotation sociale avec la place importante donnée aux emplois aidés et répond à un besoin du service lié à la jeunesse des populations et aux obligations qui en découlent.

Comme le propose Serge Larcher, maire

du Diamant (Martinique), de nombreux intervenants ont souhaité soit un allègement des charges sociales pour les fonctionnaires de catégorie C durant une période limitée, soit un alignement sur le secteur privé qui bénéficie d'une exonération de ces coûts. L'enjeu, comme devaient le rappeler différents orateurs, est de disposer de moyens pour financer les équipements indispensables mais aussi pour les faire fonctionner. ■

N° SPÉCIAL 89^e CONGRÈS
DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges -
Directeur adjoint de la publication : Gérard
Masson - Rédacteur en chef : Antoine Blouet
- Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de
France et départements AMF - Mise en page : Maires
de France.